

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-043

**Délégués titulaires :**

Nombre : 88  
Présents : 36

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82  
Présents : 6

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 44

Date de convocation :  
Mercredi 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du onze décembre 2024, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud à Moret-sur-Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Etaient présents :**

Anne-Sophie GUERIN, Yves COZE, Nathalie VINOT, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Huguette LE COZ, Fanny MALVEZIN, Pascal PROUT, Romain COQUERY, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Philippe MACAIGNE, Jean-Paul CULINAS, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Jean-Claude CABRAL, Marie-Christine ZANONI, Christophe MERLE, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Mireille EYRIGNOUX, Fabrice ETTORI, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEUILLLOT, Jean-Claude POILPREZ, Bruno MICHEL, Pascale PALARD.

**Secrétaire de séance :** Sylvie MONCHECOURT

**OBJET :** Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15, L. 5211.1 et L. 5711-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur proposition du Président,

**Le Comité syndical,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal du comité syndical du 2 octobre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

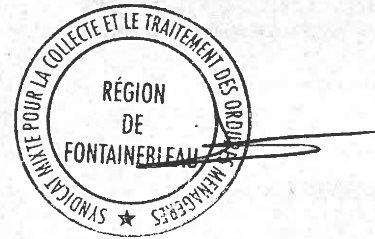
Publié le 20/12/2024

ID : 077-257701698-20241217-2024\_043-DE



Le Président,  
Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 20/12/2024  
Date d'affichage le : 20/12/2024



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.